

N° 431.

XXXVI, 4, 76°.

Somadatta jâtaka (*Jâtaka*, n° 410).

Comme l'a remarqué Lüders (*Z.D.M.G.*, LVIII, 1904, p. 703-704), le *Migapotaka jâtaka* (*Jâtaka*, n° 372) n'est qu'une réplique de ce récit dans laquelle on a substitué une gazelle à l'éléphant, par suite d'une méprise sur le sens d'une expression dans un vers des gâthâs. Le *Migapotaka jâtaka* paraît être figuré dans les bas-reliefs de Bharhut (*Cunningham*, XLIII, 8).

Dans le *Ken pen chouo yi ts'ie yeou pou p'i nai ye p'o seng che* (*Trip.*, XVII, 3, p. 64 r°-v°), un ascète a recueilli un petit éléphant que sa mère a abandonné et il le traite comme son fils : mais le petit éléphant le paie d'ingratitude; il saccage tout dans le voisinage de la maison de l'ermite, détruit en partie cette maison elle-même et finit par vouloir fouler aux pieds l'ascète.

N° 432.

Mahisa jâtaka (*Jâtaka*, n° 278); — *Jâtakamâlâ* (trad. Speyer, n° 33); — *Āriyâ piṭaka*, 15.

Iconographie : Ajantâ, cave XVII; Brique émaillée de Pagan (*Grünwedel, Buddhistische Studien*, fig. 40); Boro-Budur, cf. d'Oldenburg, *Journ. of the Oriental American Society*, 1897.

N° 434.

Cf. t. III, p. 29.

La légende du monstre marin, que des navigateurs prennent pour une terre et sur le dos duquel ils allument du feu, est courante au moyen âge; on la trouve dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaun (ap. Wright, *Popular treatises on science written during the middle ages*, p. 108; Mann, *Thaün's Physiologus und seine Quellen*, dans la revue *Anglia*, vol. VII, 1884, p. 425). Guillaume, clerc de Normandie (XIII^e siècle), dans son *Bestiaire divin* (éd. C. Hippeau, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XIX, 1851,